Informations de base

2004/0194(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Égalité femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire et programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans ce domaine, prolongation des programmes au 31 décembre 2006 Modification Décision 2001/51/EC 2000/0143(CNS) Modification Décision No 848/2004/EC 2003/0109(COD) **Subject** 4.10.04.01 Programmes et actions en matière d'égalité des genres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE-DE)	23/09/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	MULDER Jan (ALDE)	26/10/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2672	2005-07-12
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2627	2004-12-06

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/08/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0551	Résumé
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

06/12/2004	Débat au Conseil		
26/04/2005	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
03/05/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0132/2005	
25/05/2005	Débat en plénière		
26/05/2005	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0199/2005	Résumé
26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
12/07/2005	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
07/09/2005	Signature de l'acte final		
07/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
30/09/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/0194(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 2001/51/EC 2000/0143(CNS) Modification Décision No 848/2004/EC 2003/0109(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 013-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/6/23348

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	BUDG	PE357.573	22/04/2005	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0132/2005	03/05/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0199/2005 JO C 117 18.05.2006, p. 0022-0167 E	26/05/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03630/1/2005	07/09/2005	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0551	19/08/2004	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2005/1554 JO L 255 30.09.2005, p. 0009-0010	Résumé

Égalité femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire et programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans ce domaine, prolongation des programmes au 31 décembre 2006

2004/0194(COD) - 07/09/2005 - Acte final

OBJECTIF : prolonger jusqu'au 31 décembre 2006 le programme relatif à la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) ainsi que le programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 1554/2005/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2001/51/CE du Conseil établissant un programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et la décision 848 /2004/CE établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

CONTENU : Le Conseil a adopté une décision prorogeant pour une période transitoire d'un an (2006) deux programmes d'action communautaires dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, jusqu'à ce que soit établi un nouveau programme-cadre pluriannuel sur le financement des actions dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période de 2007 à 2013.

Le montant de référence financière pour l'exécution de ces programmes au cours de l'année 2006 est de :

- 61,5 mios EUR pour le programme d'action communautaire concernant la stratégie en matière d'égalité hommes-femmes ;
- 3,3 mios EUR pour la promotion des ONG actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité hommes-femmes.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/09/2005.

Égalité femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire et programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans ce domaine, prolongation des programmes au 31 décembre 2006

2004/0194(COD) - 26/05/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Rodi **KRATSA-TSAGAROPOULOU** (PPE/DE, EL), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et accepte la prolongation des deux programmes en matière d'égalité hommes/femmes. Ce faisant, le Parlement demande, dans

sa résolution législative, que la Commission prévoie de façon explicite dans ses perspectives financières 2007-2013, des dispositions budgétaires clairement spécifiées pour le financement de ces programmes.

Égalité femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire et programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans ce domaine, prolongation des programmes au 31 décembre 2006

2004/0194(COD) - 19/08/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : : prolonger jusqu'au 31 décembre 2006 le programme relatif à la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) ainsi que le programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : afin d’assurer la continuité de la politique communautaire en faveur de la promotion de l’égalité entre les hommes et les femmes, il est proposé de prolonger à l’identique, jusqu’en 2006, les deux programmes communautaires dans ce domaine, en attendant l’établissement d’un nouveau programme-cadre pluriannuel sur le financement des actions dans le domaine de l’emploi et le domaine social pour la période 2007–2013, comportant un volet sur l’égalité entre les femmes et les hommes.

IMPACT FINANCIER :

1) Programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d’égalité entre les femmes et les hommes (2001–2005) : il est proposé de porter le budget global de 50 mios EUR à 61,5 mios EUR.

- lignes budgétaires : Articles 04.0502 et 04.010405

- enveloppe totale en crédits d’engagement : 11,5 mios EUR pour 2006 (action 1 : 5,300 mios EUR ; action 2 : 1,900 mios EUR ; action 3 : 3,900 mios EUR ; assistance technique : 0,400 mios EUR) ;

- Impact sur les ressources humaines : 1.620.000 EUR (15 postes) ; autres dépenses administratives : 162.400 EUR, soit un total de 1.636.240 EUR.

2) Programme d’action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l’égalité entre les femmes et les hommes : il est proposé de porter le budget global de 2,2 mios EUR à 3,3 mios EUR.

- lignesbudgétaires: A -3037 (No ABB 040503) et A-3046 (No ABB 040501)

- enveloppe totale en crédits d’engagement : 1,1 mios EUR pour 2006.